

Communiqué – Ouverture du dépôt des dossiers de candidature en vue de l’obtention du titre postgrade fédéral en neuropsychologie, destiné aux candidat·e·s avancé·e·s en parcours clinique mais non éligibles au titre FSP en 2025

Le MAS en neuropsychologie de l’Université de Genève a été accrédité par le Département fédéral de l’intérieur (DFI) le 19 octobre 2022. Les formations postgrades en neuropsychologie de l’Université de Genève et Zurich remplacent désormais le cursus de l’ASNP (Association Suisse des Neuropsychologues).

Les personnes ayant suivi la formation postgrade en neuropsychologie de l’ASNP, reconnue par la FSP, et qui n’ont pas été en mesure de remplir l’ensemble des conditions requises pour l’obtention du titre ASNP d’ici au 31 décembre 2025, ont la possibilité de s’inscrire au MAS en neuropsychologie de l’Université de Genève pour la prochaine rentrée de septembre 2026. Elles pourront soumettre une demande écrite de validation de leurs acquis théoriques et pratiques dans le cadre de leur dossier de candidature. Le total des crédits accordés en équivalence ne pourra pas dépasser le tiers du programme, soit 20 crédits.

Seules les candidatures pouvant attester d’un minimum de 3600 heures de pratique professionnelle d’ici fin août 2026 seront prises en considération.

Les conditions de candidature ainsi que la procédure d’inscription seront disponibles sur le site du MAS en neuropsychologie de l’Université de Genève entre le 23 février et le 31 mars à minuit : <https://www.unige.ch/fapse/lesetudes/mas/neuropsychy-clinique>

Le Comité directeur du MAS en neuropsychologie déterminera, sur la base du dossier, si des modules de formation postgrade complémentaires doivent être suivis.

À noter :

- Les frais d’écologie dépendront du nombre de candidat.e.s admis.es et sont estimés entre 20’000 et 25’000 CHF.
- La formation n’est pas ouverte aux titulaires du titre délivré par l’ASNP/FSP.
- Les personnes titulaires d’un diplôme en psychologie étranger doivent préalablement déposer une demande de reconnaissance auprès de la Commission des professions de la psychologie (PsyCo) : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/auslaendische-abschluesse-gesundheitsberufe/anerkennung-von-psychologieberufen.html>

Pour toute question, merci de vous adresser à : masneuropsychologie@unige.ch